

n° 22_DAJCP_01

CONSEIL REGIONAL
30 JUIN ET 1^{ER} JUILLET 2022
DELIBERATION

**Approbation de prise de participation
de la société d'économie mixte locale « SEMBREIZH »
à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée « COBIOGAZ »**

Le Conseil régional convoqué par son Président le 7 juin 2022, s'est réuni le jeudi 30 juin 2022 à l'Hôtel de Courcy à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE (à partir de 18h40), Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Yves BLEUNVEN, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND (jusqu'à 13h45), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 18h), Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC, Madame Laurence FORTIN, Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO (jusqu'à 17h), Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER (jusqu'à 17h20), Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Madame Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 16h30), Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h08), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 19h), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL, Madame Mélina PARMENTIER (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT (jusqu'à 20h03), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON (jusqu'à 20h05), Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY, Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE, Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Madame Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Madame Katja KRÜGER jusqu'à 17h20 puis à Madame Gaby CADIOU jusqu'à 18h40), Monsieur Nicolas BELLOIR (pouvoir donné à Monsieur Maxime GALLIER), Monsieur Gaël BRIAND (pouvoir donné à Monsieur Nil CAOUISSIN à partir de 13h45), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD de 10h30 à 12h10), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-

PÉDRONO à partir de 18h), Monsieur Gérard DE MELLON (pouvoir donné à Madame Isabelle PENNELLE), Madame Anne GALLO (pouvoir donné à Madame Isabelle Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Monsieur Christian KRÜGER (pouvoir donné à Madame Gladys GRELAUD à partir de 17h20 (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Yvan MOULLEC), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 16h30), Monsieur Marc LE FUR (pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER-DUPIN), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Arnaud LÉCUYER (pouvoir donné à Madame Anne GALLO de 14h22 à 15h40), Madame Béatrice MACÉ (pouvoir donné à Monsieur Olivier DAVID de 15h à 17h30), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Madame Véronique MÉHEUST (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Simon UZENAT à partir de 19h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT), Monsieur Fortuné PELLICANO (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ), Monsieur Ronan PICHON (pouvoir donné à Madame Claire DESMARES à partir de 20h05), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Monsieur Loïc HÉNAFF), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Adeline YON-BERTHELOT).

Envoyé en préfecture le 07/07/2022 à 17h07
Reçu en préfecture le 07/07/2022 à 17h07
Affiché le 07/07/2022 à 17h07
ID : 035-233500016-20220630-22_DAJCP_01-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vu l'article L. 1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales en particulier;

Vu les échanges en Commission finances, ressources humaines le 27 juin 2022 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 20h12 ;

DÉCIDE

À l'unanimité

- **D'APPROUVER** le projet de prise de participation de la société d'économie mixte locale « SEMBREIZH » à l'augmentation de capital social de la Société par actions simplifiée « COBIOGAZ » pour un montant de cent vingt-six mille sept cent cinquante euros (126 750 €) par souscription de 12 675 actions de 10 euros de valeur nominale à libérer par compensation de sa créance en compte courant d'associé, ce qui portera la participation totale de SEMBREIZH au capital de COBIOGAZ à cent cinquante-deux mille sept cent cinquante euros (152 750 €).